

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 77

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/06/2022

Réuni le : 04/07/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public**

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :6,5 Quotité de travail :1607 Mission confiée :surveillance

Rémunération :299 Origine du financement :Etat

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 78

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/06/2022

Réuni le : 04/07/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur**

Modifications

Oui  Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 79  
Année scolaire : 2021-2022  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/06/2022

Réuni le : 04/07/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2022

Numéro de la DBM : 6

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

M le Principal demande aux membres du CA l'autorisation d'effectuer un prélèvement sur les fonds de roulement d'un montant de 56000€.

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à effectuer un prélèvement sur le fond de roulement d'un montant de 56000 euros.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Pairault

Prénom : Alain

Signé le: 12/07/2022 14:15:41

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Choix de manuels scolaires

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 80  
Année scolaire : 2021-2022  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 24/06/2022  
Réuni le : 04/07/2022  
Sous la présidence de : Alain Pairault  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

M. Le Principal informe les membres du CA que nous avons procédé, pour l'année scolaire 2022-2023, à l'achat en Histoire d'un manuel aux éditions Hachette Educ pour le niveau 3ème sur le budget 2021-2022 selon les références suivantes :

- Auteur(s) : Aurélien Cador, Blandine Legoff, Christèle Thiriet, Emmanuelle Ruiz, Etienne Cahu, Fanny Maillo-Viel, Laurence Fouache, Ludovic Vandoolaeghe, Marielle Héland, Nathalie Plaza, Nicolas Barthelemy, Philippe Hamelin, Philippe Nken Ndjeng, Sonia Laloyaux, Stéphane Guerre, Stéphane Vautier, Séverin Ledru-Milon, Thomas Deguffroy, Vanessa Tant, Vianney Orjebin, Virginie Estève, Véronique Teychenné
- Date de parution : 01/04/2021
- Collection : Histoire-Géographie-EMC (Plaza)
- Classe : 3ème
- Matière Librairie : Histoire/Géographie
- Année de parution : 2021
- Éditeur : Hachette Educ

et pour un montant de 2850 euros.

Ce choix de manuel scolaire est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0



0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 81  
Année scolaire : 2021-2022  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 24/06/2022  
Réuni le : 04/07/2022  
Sous la présidence de : Alain Pairault  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Suite à une demande du centre de loisirs de la CC du HVS, le restaurant scolaire du collège Denfert Rochereau sera mis à disposition selon la convention cadre et tripartite présentée :

- période du 11 juillet 2022 au 12 août 2022,
- pour un montant de 0.12 euros par usager et par jour.

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 82  
Année scolaire : 2021-2022  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 24/06/2022  
Réuni le : 04/07/2022  
Sous la présidence de : Alain Pairault  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Le Principal présente la convention de mise à disposition du centre aquatique Aqua Severa pour l'année 2022-2023. Et selon les modalités suivantes  
•12 créneaux de 2h alloués au collège Denfert Rochereau pour un cycle de natation en 5ème,  
•pour un montant de 2 euros par élève et par séance.

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0



0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 83  
Année scolaire : 2021-2022  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 24/06/2022  
Réuni le : 04/07/2022  
Sous la présidence de : Alain Pairault  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Le Principal présente la convention relative à la mise à disposition de logements dans les collèges publics en faveur des réfugiés ukrainiens.  
Cette convention implique les signataires suivants :  
•Préfecture des Deux-Sèvres,  
•Conseil départemental du 79,  
•Collège Denfert Rochereau,  
•Association l'Escale ayant en charge l'accueil des réfugiés ukrainiens.  
A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Fermeture de l'établissement

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 84  
Année scolaire : 2021-2022  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 24/06/2022  
Réuni le : 04/07/2022  
Sous la présidence de : Alain Pairault  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

M. le Principal informe les membres présents du CA que l'établissement sera fermé du 13 juillet (au soir) au 24 août 2022 (réouverture au public le mercredi 24/08).  
La collectivité, les services départementaux de l'Education Nationale ainsi que la gendarmerie de Saint-Maixent-l'Ecole seront informés des permanences téléphoniques dites de sécurité.

Les membres du CA approuvent les dates de fermeture au public présentées.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 85  
Année scolaire : 2021-2022  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/06/2022

Réuni le : 04/07/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137

- l'avis de la commission permanente du 04/07/2022

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

M. Le Principal présente les périodes de stage d'observation pour l'année scolaire 2022/2023 :

- pour les élèves de 3ème : du 5 au 9 décembre 2022,
- pour les élèves de 3é SEGPA, calendrier communiqué selon 3 périodes :
  - du 14 au 26 novembre 2022,
  - du 6 au 18 mai 2023,
  - du 9 au 17 mai 2023.

Ce calendrier est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Vacances apprenantes

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 86  
Année scolaire : 2021-2022  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 24/06/2022  
Réuni le : 04/07/2022  
Sous la présidence de : Alain Pairault  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer toute convention et tous contrats nécessaires au recrutement des vacataires ou des intervenants extérieurs ainsi qu'à la mise en paiement des heures effectuées (3 professeurs des écoles, 7 professeurs du collège, des intervenants extérieurs).  
A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à procéder au recrutement des vacataires ou des intervenants extérieurs et à signer toute convention.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Répartition des crédits globalisés

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 87  
Année scolaire : 2021-2022  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 24/06/2022  
Réuni le : 04/07/2022  
Sous la présidence de : Alain Pairault  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration Accepte la répartition des crédits globalisés d'état**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. le Principal informe que la dotation des crédits globalisés d'état est pour l'année 2022, nulle.  
Après plusieurs échanges avec les services de la DIBAG du rectorat de Poitiers, ce chef d'établissement en sa qualité d'ordonnateur a demandé l'autorisation de déspecialiser certains reliquats :  
•au titre du « projet d'établissement » pour un montant de 227.5 euros,  
•au titre de « devoirs faits » pour un montant de 800 euros.

Cette répartition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 88

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/06/2022

Réuni le : 04/07/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à adhérer au prochain marché négocié dans le cadre du groupement d'achat AGAPE79.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 89  
Année scolaire : 2021-2022  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 24/06/2022  
Réuni le : 04/07/2022  
Sous la présidence de : Alain Pairault  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Don UNSS :

M. le Principal propose aux membres du CA d'allouer une subvention d'un montant de 150€ au bénéfice de l'UNSS pour la sortie à destination de l'Ile d'Oléron.

A l'unanimité les membres du CA acceptent la proposition du chef d'établissement.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 90

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/06/2022

Réuni le : 04/07/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le photocopieur de l'administratif devant être renouvelé, Mme la Gestionnaire présente les différentes options possibles.

Parmi les solutions étudiées, l'offre de Central Copie a été retenue :

- Photocopieur à impression à froid,
- Coût annuel de 2179 euros pour un prévisionnel de 814256 copies sur 5 ans (dont 343602 copie « couleur »),
- Jugée trop couteuse l'option Agrafage n'est pas retenue.

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer ce contrat.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0



0790978J  
ACADEMIE DE POITIERS  
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 RUE JEAN JAURES  
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX  
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 91

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/06/2022

Réuni le : 04/07/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. le Principal présente le contenu de cette convention dans le cadre des examens du CELI (certificats de langue italienne).

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0